

## Demande de Carte d'identité ou de Passeport pour un Mineur.

### Dépôt des dossiers sur rendez-vous les après midis (prendre rdv au 01 79 61 63 03)

Possibilité de faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> ou de retirer un dossier papier en mairie et en relais mairie

**La présence du mineur est obligatoire pour le dépôt du dossier**

Pour le retrait du passeport ou de la carte d'identité, la présence de l'enfant est obligatoire dès 12 ans.

Le nouveau titre est remis en échange de l'ancien. En cas de non restitution de la carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € sera exigé.

Tout document non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit

Pièces à fournir	1ERE DEMANDE		RENOUVELLEMENT				CAS PARTICULIERS	
	1ère demande	1ère demande Naturalisation	Renouvellement	Perte ou Vol	Changement d'adresse	Modification état civil	Garde Alternée	Nom d'Usage
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier complété au stylo noir ou imprimé de la Pré-demande sur l'ANTS</li> <li>• 1 photo d'identité de moins de 6 mois (pas de photo scolaire)</li> <li>• Justificatif de domicile * moins de 1 an</li> <li>• Pièce d'identité du parent</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Titre en possession (CNI, Passeport)			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Timbre fiscal Passeport 17 € enfant de moins de 15 ans 42 € enfant plus de 15 ans	PAYANT	PAYANT	PAYANT	PAYANT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Timbre fiscal Carte Nationale d'Identité	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	25 €	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Pour les familles hébergées : Attestation de l'hébergeant, son titre d'identité et son justificatif de domicile *	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
Déclaration perte à faire en Mairie ou déclaration de vol au Commissariat				<b>X</b>				
Titre Républicain		<b>X</b>						
Acte de naissance si la ville est non connectée à COMEDC	<b>X</b>					<b>X</b>		
Décret ou Certificat de Nationalité Française		<b>X</b>						
Autorisation écrite de l'autre parent et son titre d'identité								<b>X</b>
Pour avoir les adresses des deux parents sur le titre : jugement ou convention de garde alternée, titre d'identité et justificatif de domicile* des deux parents	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

\*Justificatif de domicile accepté : quittance de loyer non manuscrite, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, abonnement Internet, taxe d'habitation, taxe foncière

